

## Service prestataire

### CADRE DE VIE (+ 60 ans)

Tarif sans prise en charge (Ménage, Repassage, Courses) - Dénomination Facture : SPEC AM	21,05 €
S'il y a un transport dans les prestations :	+ 0,37 €/km

### AUTONOMIE

Tarif sans prise en charge (Lever, coucher, aide à la toilette, repas, démarches, transports, ...)

PERSONNES AGEES, DEPENDANTES - Dénomination Facture : SPEC AP	22,00 €
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Dénomination Facture : SPEC PH	22,10 €
S'il y a un transport dans les prestations :	+ 0,37 €/km

### FAMILLE

Garde d'enfant - Dénomination Facture : SPEC GE	21,25 €
Ménage, Repassage, Courses - Dénomination Facture : SPEC AF	21,25 €
Technicienne Intervention Sociale et Familiale - Dénomination Facture : SPEC TF	37,80 €
S'il y a un transport dans les prestations :	+ 0,37 €/km

### SANTE

#### Soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou handicapées

SSIAD BOCAGE ET GATINE, SSIAD NORD GATINE, SSIAD HAUT VAL DE SEVRE, SSIAD PLAINE ET GATINE, SSIAD PLAINE ET MARAIS

Sur prescription  
 médicale, prise en  
 charge totale par  
 l'assurance maladie

De nombreuses aides financières sont possibles en fonction de votre âge, de votre situation et de vos ressources.

N'hésitez pas à nous contacter car nous pourrions vous renseigner sur l'aide la plus adaptée à votre situation.

Les tarifs du Service Prestataire sont soumis aux dispositions de l'arrêté annuel fixant le taux d'évolution des prix, prévu à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles.

Possibilité de se faire aider dans les démarches administratives pour faire une demande de prise en charge financière auprès de certains organismes.

Les associations locales et départementales ADMR ne recourent pas à la sous-traitance.

### TELEASSISTANCE (Société FILIEN )

Abonnement à durée indéterminée <i>Filien Initial</i>	28,90 €
Abonnement à durée indéterminée <i>Filien Connect</i>	28,90 €
+ frais de dossier (8,00 €) et frais d'installation (31,00 €)	

## Service mandataire

*Vous êtes l'employeur de votre aide à domicile.*

Frais mensuel de gestion du Mandat (Dénomination Facture : Prestation de service) -

Tarifs réduits en cas de prélèvement => Sans prélèvement

Avec prélèvement

De la 1ère heure à la 4ème heure - Forfait de	10,50 €	9,50 €
De la 5ème heure à la 10ème heure - Forfait de	16,80 €	15,30 €
Au-delà de la 10ème heure -	1,68 €/heure	1,53 € / heure

Pour connaître le coût salarial et patronal pour l'emploi d'un intervenant à domicile prenez contact avec notre association.

Recours possible pour tout complément d'information : la Fédération des Associations ADMR des Deux-Sèvres 05 49 09 17 55 courriel : info.fede79@admr.org ; site internet : <https://www.fede79.admr.org/>

#### Réduction fiscale (sauf pour les paiements réalisés en espèces) :

Crédit d'impôts	Réduction d'impôts
50 % des sommes versées au salarié et/ou à l'ADMR font l'objet d'un crédit d'impôts (à hauteur de 12 000 € majorés éventuellement de 1 500 € par enfant à charge et ce dès le premier, dans la limite de 15 000 €) sous certaines conditions. Limite de 500 € pour le petit bricolage et 3 000 € pour le petit jardinage.	50% des sommes versées au salarié et/ou à l'ADMR sont déductibles des impôts jusqu'à hauteur de 12 000 € majorés éventuellement de 1 500 € par enfant à charge dès le premier enfant (dans la limite de 15 000 €) sous certaines conditions.